

# PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2021-2022

Membres du comité : Meggy Goulet, Lorraine Poitras, Simon Descôteaux

## OBJECTIFS DU PLAN DE LUTE

Le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école de la Primerose s'inscrit dans la poursuite des objectifs et valeurs décrits dans le projet éducatif de l'école, soit l'autonomie, le sens de l'effort et du dépassement de soi ainsi que la bienveillance, qui se définit comme une « disposition affective qui amène une personne à veiller avec égard et humanité au bien-être d'une autre » (CSDPS, 2018). En éducation, la bienveillance est essentielle afin de renforcer l'estime de soi et de favoriser le développement affectif des élèves et est étroitement liée aux valeurs d'autonomie, d'effort et de dépassement de soi véhiculées par l'école.

## DÉFINITIONS

Intimidation	Violence
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
Pour <b>dénoncer</b> toute forme d'intimidation ou de violence, contactez-nous au (418) 666-4562	

## NOTRE SITUATION (ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020)

Description de l'école
<ul style="list-style-type: none"><li>• 515 élèves fréquentent l'école de la Primerose soit 245 garçons et 280 filles;</li><li>• L'école dessert 75 élèves de niveau préscolaire et 440 élèves de niveau primaire incluant deux groupes de services spécialisés de l'Archipel qui relèvent du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries;</li><li>• 300 enfants fréquentent le service de garde le midi et en fin de journée, 70 enfants fréquentent le service de garde seulement sur l'heure du dîner et 80 sont des sporadiques;</li><li>• L'équipe-école compte 32 enseignants(es), six professionnels (psychologie, orthopédagogie, psychoéducation et orthophonie), sept techniciens(nes) en éducation spécialisée au régulier, deux techniciens(nes) en éducation spécialisée pour les classes spécialisées et une animatrice à la vie spirituelle.</li><li>• L'équipe du service de garde comprend une technicienne, une agente classe principale (aide à la technicienne), dix-neuf éducateur(trices) en service de garde et deux techniciens(nes) en éducation spécialisée (service pour les deux classes spécialisées). Deux autres techniciens(nes) fournissent un support au service de garde.</li><li>• En ce qui concerne les partenaires externes, l'école peut compter sur le soutien des intervenants du CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi que sur la présence de policiers(ères)-écoles.</li></ul>

## PORTRAIT DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

Le questionnaire électronique de la chaire de recherche (SEVEQ) sur la sécurité et la violence en milieu éducatif permet de sonder les élèves d'une école. Il a été complété par les élèves de 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année en mars 2017, et l'analyse des résultats permet de dégager les constats suivants :

- La violence se manifeste principalement de façon verbale et sociale (exclusion et rejet), majoritairement aux endroits suivants : Sur la cour d'école lors des récréations, au service de garde, sur le chemin lors du retour à la maison (midi et soir) et aux vestiaires d'éducation physique.
- Les manifestations physiques sont peu fréquentes (2 %).
- 3.3 % des élèves de l'école indiquent avoir été intimidés. Le taux d'incidence critique au Québec, selon les études du M.E.L.S., est de 10 % et plus.

Nos forces	Nos vulnérabilités
<ul style="list-style-type: none"><li>• 92 % des élèves se sentent souvent ou toujours en sécurité;</li><li>• 89 % des élèves font confiance aux adultes pour parler de leur difficulté;</li><li>• 84 % des pairs apportent toujours ou souvent de l'aide aux camarades intimidés.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour 46 % des élèves, le terrain de l'école est l'endroit le plus à risque;</li><li>• Pour 18 % des élèves, les casiers et les vestiaires sont aussi à risque;</li><li>• Enfin, 17 % de nos jeunes jugent leur quartier et le retour à la maison hasardeux.</li></ul>

STRATÉGIES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉES	
Interventions préventives	Personnes responsables
À tous les cycles, utilisation de la littérature jeunesse pour transmettre certaines valeurs ciblées.	Enseignants(es)
Présentation de capsules ou de stratégies visant le développement des habiletés sociales.	Équipe T.E.S. et des professionnels
Animation d'ateliers en prévention jeunesse (portant sur la cyberintimidation).	Policrière école et équipe T.E.S., organismes externes
À tous les cycles, animation de différents ateliers sur le respect et la bienveillance.	Animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire
Aménagement de la cour d'école et présence de matériel de jeux varié afin de permettre aux élèves d'avoir un milieu agréable et sécuritaire.	Comité Saines habitudes de vie, SDG et direction
Enseignement explicite des règles de la cour en début d'année scolaire et lors des changements de saison, surtout chez les plus petits.	Équipe T.E.S., enseignants(es) et SDG
Avec le support des élèves de 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année, mise en place de récréations animées sur la cour et aide pour la prise des rangs.	Équipe T.E.S.
Implication des élèves du 3 <sup>e</sup> cycle auprès de ceux du préscolaire et du 1 <sup>er</sup> cycle (pairage pour la lecture, support en classe, etc.).	Enseignants(es)
Modélisation et enseignement explicite des règles de vie qui encouragent le respect.	Équipe-école
Mise en place d'un système de récompenses nommé « Les bons coups » qui encourage les bons gestes posés quotidiennement par les élèves.	Équipe T.E.S. et SDG
Prévention et intervention par les T.E.S. lors du dîner au SDG ainsi qu'en fin de journée.	Équipe T.E.S. et SDG
Rencontres ponctuelles entre les T.E.S. et les éducatrices du SDG pour le partage et le soutien des interventions.	Équipe T.E.S. et SDG
Collaboration avec les parents en lien avec l'application et la compréhension du code de vie de l'école.	Équipe-école, direction et parents
Participation aux formations offertes par les services éducatifs du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.	Équipe T.E.S., professionnels et enseignants(es)
Diffusion du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à tout le personnel de l'équipe-école.	Équipe-école et direction
Création de la « Journée de la Bienveillance » qui permet, une fois par mois, de mettre de l'avant les gestes empreints de générosité et de respect les uns envers les autres, et ce, pour l'ensemble des élèves et du personnel de l'école.	Équipe T.E.S. et équipe-école

Interventions ciblées lors d'une dénonciation	Personnes responsables
Évaluation de la situation incluant le point de vue de(des) l'auteur(s), du(des) témoin(s) et de la (des) victime(s).	Enseignants(es), T.E.S et professionnels
Communications avec les parents de tous les élèves concernés par la situation.	Enseignants(es), T.E.S et direction
Mise en place de diverses stratégies personnalisées auprès de tous les élèves impliqués afin de faire cesser la situation.	Enseignants(es), T.E.S, professionnels
Application du « protocole d'intervention pour contrer l'intimidation ».	Enseignants(es), T.E.S, professionnels et direction

## NOTRE ENGAGEMENT

### La direction de l'école :

- S'engage à diffuser le plan de lutte auprès des élèves, de leurs parents et auprès de tout le personnel de l'école ;
- S'engage à voir à l'application du protocole mis en place dans l'école ;
- S'engage, selon le besoin, à rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin, s'il y a lieu afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève à la suite de l'intervention du TES intimidé /agressé et appliquer le protocole pour contrer ces gestes de violence et /ou d'intimidation ;
- S'engage à ce qu'un suivi systématique soit fait dans les semaines qui suivent l'acte de violence ou d'intimidation ;
- S'engage à ce qu'un soutien soit offert à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins et en informer leurs parents ;
- Se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation selon la gravité des gestes et des actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur ;
- S'engage à transmettre à la Direction générale du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries un rapport sommaire des plaintes ;
- S'engage à réguler son plan de lutte à la fin de l'année scolaire ;
- Se réserve le droit de modifier les actions liées au plan de lutte selon les besoins annuels.

## PROTOCOLE POUR CONTRER L'INTIMIDATION 2021-2022

Dès qu'un élève débute un protocole d'intimidation (victime et intimidateur), les intervenants concernés, personnel et direction, seront informés afin d'intervenir efficacement et en toute connaissance de cause. Ils le seront à chacune des étapes du protocole. Pour le témoin, des mesures de sensibilisation seront entreprises.

DIFFÉRENCIER CONFLIT ET INTIMIDATION (Dans tous les cas, les situations sont prises en charge)	
Conflit	« Un conflit est une opposition d'intérêts, d'opinions ou de valeurs entre deux ou plusieurs personnes sans que la peur détermine qui sera le gagnant. Le conflit apparaît quand l'un des individus se sent brimé ou tente de gagner sur l'autre » (CRI-VIFF, 2014). Les conflits font partie des relations interpersonnelles de personnes de tous âges, et sont des occasions d'apprentissage de saines habiletés de communication, d'affirmation et de résolution de problème. Une recherche de solutions pacifique impliquant toutes les parties concernées est encouragée.
Intimidation	« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (LIP, art.13, 2020). <input type="checkbox"/> Acte répété <input type="checkbox"/> Rapport de force inégale <input type="checkbox"/> Sentiment de détresse de la victime

	Signalement/plainte	1 <sup>re</sup> récidence	2 <sup>e</sup> récidence	3 <sup>e</sup> récidence
Victime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec un intervenant (enseignant, éducateur au service de garde, TES);</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Référence TES (suivi dans les prochains jours);</li> <li>• Ouverture d'un dossier TES;</li> <li>• Suivi école/service de garde;</li> <li>• Évaluation de la situation;</li> <li>• Identification des complices et du leader.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre T.E.S de suivi;</li> <li>• Mise en place de stratégies personnalisées pour développer les habiletés de l'élève (affirmation de soi, etc.);</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Suivi ponctuel;</li> <li>• Suivi école/service de garde;</li> <li>• Suivi direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec T.E.S : retour sur l'événement et les stratégies;</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Suivi école/service de garde;</li> <li>• Référence à la direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi régulier avec professionnel ou T.E.S (selon l'intensité);</li> <li>• Rencontre avec direction, parents et intervenants;</li> <li>• Plan de protection personnalisé (au besoin);</li> <li>• Suivi école/service de garde.</li> </ul>
Auteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec TES ou professionnel (1/2 journée suivant l'incident, selon l'intensité) et explication du protocole et des étapes à venir en cas de récidence;</li> <li>• Sensibilisation par rapport à l'intimidation;</li> <li>• Évaluation de la situation;</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Réflexion à compléter à la maison, supervisée et signée par le parent;</li> <li>• Réparation auprès de la victime (si elle accepte);</li> <li>• Suivi école/service de garde.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec TES;</li> <li>• Enclenchement du protocole (informer des conséquences inhérentes à un prochain manquement);</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Travail écrit à compléter à la maison, supervisé et signé par le parent;</li> <li>• Suivi ponctuel;</li> <li>• Suivi école/service de garde;</li> <li>• Information à la direction;</li> <li>• Réparation auprès de la victime (si elle accepte);</li> <li>• Mise en place de stratégies alternatives;</li> <li>• Manquement majeur au dossier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension à l'interne : travail à faire en lien avec le comportement reproché, signé par le parent;</li> <li>• Appel aux parents par la direction : prochaine offense, suspension à la maison;</li> <li>• Encadrement en lien avec le moment ou le lieu du geste reproché;</li> <li>• Suivi école/service de garde;</li> <li>• Réparation auprès de la victime (si elle accepte);</li> <li>• Restriction de contact avec la victime;</li> <li>• Retour sur les stratégies alternatives et modélisation;</li> <li>• Manquement majeur au dossier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi régulier avec professionnel ou T.E.S (selon la gravité);</li> <li>• Retrait de classe ou de groupe;</li> <li>• Possibilité d'intervention par le policier-école;</li> <li>• Suspension à l'externe;</li> <li>• Réintégration précédée d'une rencontre avec les parents et la direction;</li> <li>• Plan de protection personnalisé (au besoin);</li> <li>• Suivi école/service de garde.</li> </ul>
Témoin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec T.E.S;</li> <li>• Évaluation de la situation;</li> <li>• Offrir l'opportunité aux témoins de ventiler leurs émotions;</li> <li>• Sensibilisation par rapport à l'intimidation;</li> <li>• Différencier les termes « dénoncer » et « rapporter »;</li> <li>• Consensibiliser sur le pouvoir d'intervention des témoins et encourager à intervenir et à adopter les comportements de protection;</li> <li>• Valoriser toutes les interventions;</li> <li>• Soutien pour le développement des capacités d'affirmation de soi.</li> </ul>			

Selon le niveau d'implication, certaines interventions s'adressant aux témoins et aux auteurs peuvent être de bonnes mesures d'aide auprès des élèves complices

Complice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec T.E.S;</li> <li>• Évaluation de la situation;</li> <li>• Sensibilisation par rapport à l'intimidation;</li> <li>• Différencier les termes « dénoncer » et « rapporter »;</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Geste de réparation envers la victime.</li> </ul> <p>* Si la fréquence et/ou l'intensité des actes commis par le complice augmentent ou demeurent stables malgré les interventions, le protocole s'adressant aux auteurs peut être enclenché.</p>
----------	---